



Paris, le 26 juillet 2019

Communiqué de presse du 26 juillet 2019

Le conseil d'administration de CNP Assurances, au cours de sa séance du 26 juillet 2019, a fait le point sur la mise en œuvre du projet d'évolution de son actionariat porté par ses actionnaires publics dans la perspective de la création du grand pôle financier public, par rapprochement de la CDC et de La Poste, tel qu'annoncé le 30 août 2018 et dans lequel CNP Assurances s'inscrira en tant que filiale contrôlée par La Banque Postale.

Dans la ligne des conclusions de sa séance du 4 juin 2019, dont la teneur a fait l'objet d'un précédent communiqué le même jour, le conseil d'administration de CNP Assurances a approuvé les principes selon lesquels le directeur général établira d'ici la fin de l'année 2019 avec BPCE un avenant au partenariat commercial entre les deux groupes afin notamment de porter son échéance du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2030 et de fixer la répartition en co-assurance des emprunteurs à 50-50 entre Natixis Assurances et CNP Assurances à compter du 1^{er} janvier 2020.

Par ailleurs, suite à la dénonciation du pacte d'actionnaires actuellement en vigueur et dont l'échéance sera donc le 31 décembre 2019, conformément aux termes du communiqué de presse du 26 juin dernier, La Banque Postale et BPCE ont fait connaître au conseil d'administration leur intention de conclure un nouveau pacte prenant effet avec le changement d'actionariat par lequel La Banque Postale détiendra 62,13 % du capital de CNP Assurances.

En application de ce nouveau pacte, BPCE, qui sera au terme de cette évolution de l'actionariat, détenteur de 16,11 % du capital de CNP Assurances, maintiendrait sa représentation dans les instances de gouvernance de CNP Assurances tant au conseil d'administration que dans ses comités spécialisés.

Le conseil d'administration de CNP Assurances a marqué à l'unanimité sa satisfaction de voir ainsi confortées ses perspectives à long terme, tant en ce qui concerne sa gouvernance que son modèle d'affaires multipartenarial, dans le cadre du grand pôle financier public.

À propos de CNP Assurances

Acteur de référence sur le marché français de l'assurance de personnes, CNP Assurances est présent dans 19 pays en Europe et en Amérique latine, avec une forte activité au Brésil, son 2^{ème} marché. Assureur, coassureur et réassureur, CNP Assurances conçoit des solutions de prévoyance/protection et d'épargne/retraite innovantes. La société compte plus de 37 millions d'assurés en prévoyance/protection dans le monde et plus de 14 millions en épargne/retraite. Conformément à son modèle d'affaires, ses solutions sont distribuées par de multiples partenaires et s'adaptent à leur mode de distribution, physique ou digital, ainsi qu'aux besoins des clients de chaque pays.

CNP Assurances est cotée à la Bourse de Paris depuis octobre 1998. Le Groupe affiche un résultat net de 1 367M€ en 2018.

Contacts

Presse

Florence de Montmarin | 01 42 18 86 51

Tamara Bernard | 01 42 18 86 19

servicepresse@cnp.fr

Investisseurs et analystes

Nicolas Legrand | 01 42 18 65 95

Jean-Yves Icole | 01 42 18 86 70

Typhaine Lissot | 01 42 18 83 66

Julien Rouch | 01 42 18 94 93

infofi@cnp.fr

Suivez nous sur :

